

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 JUIN 2026

Délibération n°2026.06.215

Désignation d'un représentant de GrandAngoulême au Réseau des énergies renouvelables citoyennes en Nouvelle-Aquitaine (Ciréna)

LE QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 mai 2026

Secrétaire de Séance: Guillaume CHUPIN

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **69**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Christine CAMUS, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : François ELIE à Pascal MONIER, Charlène MESNARD-CALMELS à Jean-Philippe POUSSET, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Stéphanie MARCHAND, Maryline VINET à Michel GOMEZ, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

Excusé(s): Damien RONDEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026_06_215a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2026
Publication : 19/06/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION

N°2026.06.215

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE GRANDANGOULEME AU RESEAU DES ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENNES EN NOUVELLE-AQUITAINE (CIRENA)

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : Néant

Enjeux : []

Dans une démarche relevant du champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'éducation populaire, l'association CIRENA (Citoyens en réseau pour les EnR en Nouvelle-Aquitaine) a pour objet de sensibiliser, informer le grand public à la Transition énergétique et la sobriété énergétique.

GrandAngoulême est adhérent de ce réseau depuis 2018. Le principe de la double adhésion (Cirena et Energie Partagée) La double adhésion est le principe selon lequel une personne morale adhère simultanément à CIRENA et au réseau national Energie Partagée permet d'accéder à l'ensemble des services de ces réseaux, en particulier :

- à l'ensemble des outils et retours d'expériences : liste de discussion, groupes de travail thématiques, espace en ligne de partage de documents
- tarifs préférentiels de formations
- suivi et conseil

Les assemblées générales se composent de tous les membres de l'association à jour de leur cotisation.

L'association est administrée par un Comité de Pilotage comprenant de cinq à maximum douze membres, élus pour un mandat de trois ans sans limite de renouvellement. Le Comité de Pilotage est renouvelable par tiers tous les ans. Le choix des membres renouvelés les deux premières années se fait par tirage au sort.

Il convient donc de désigner un représentant de GrandAngoulême au sein de l'association Ciréna.

L'assemblée ayant délibéré pour un vote à main levée,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026_06_215a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2026

Publication 219/06/2026

Je vous propose :

DE DESIGNER Monsieur Morgan VANDESTICK en tant que représentante de GrandAngoulême au sein de l'association CIRENA (Citoyens en réseau pour les EnR en Nouvelle-Aquitaine).

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 3 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026_06_215a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2026
Publication 319/06/2026